

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**4<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2013**

**Séance du 28 juin 2013**

CG 13/4<sup>ème</sup>/II-01

*L'an deux mille treize, le 28 juin, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.*

## **AVANCEMENT DES PROGRAMMES VOIRIE**

Comme chaque année, la DM1 nous permet de faire le point sur l'avancement des divers programmes de voirie.

### **I - LES PROGRAMMES ANNUELS**

Les programmes antérieurs à 2010 ont tous été réalisés dans leur intégralité.

1°) Le programme 2010-2011 comprend **60** opérations inscrites au BP 2010 pour un montant de **8 993 000 €** et comportant :

**a) 42 opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser par les entreprises pour un montant total de 7 252 000 € (annexe 1.1) :**

**-39 opérations sont réalisées,**

**-2 opérations sont en cours de travaux,** (modification à l'accès d'un ouvrage sur la RD 39 commune de Lacourt-Saint-Pierre et aménagement de carrefour giratoire RD 115/VC 10 commune de Nègrepelisse),

**-1 opération va être lancée**, (dégagement de visibilité au carrefour RD 12/RD 89 commune de Saint-Michel).

***b) 15 opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser en régie pour un montant total de 1 296 000 € (dont 648 000 € de fournitures) (annexe 1.2) :***

**- toutes les opérations sont réalisées.**

***c) 3 opérations sur le réseau routier national transféré pour un montant de 445 000 € (annexe 1.3) :***

**- toutes les opérations sont réalisées.**

2°) Le programme 2011-2012 comprend **62** opérations inscrites au BP et à la DM1 2011 pour un montant de **10 028 000 €** et comportant :

***a) 45 opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser par les entreprises pour un montant total de 8 169 000 € (annexe 1.4):***

**- 39 opérations sont réalisées ;**

**-2 opérations sont en cours de travaux**, (aménagement de carrefour RD 65 / VC de la zone artisanale de Nafine à Nègrepelisse, reprofillement de chaussée sur RD 20 à Labastide de Penne et Puylaroque) ;

**-1 opération va débiter** (aménagement du carrefour RD 999/ RD 36 à Saint-Nauphary) ;

**-3 opérations restent à lancer**, (aménagement de carrefour RD 88/ Voie d'accès à la zone d'activité à Mansonville, aménagement de carrefour RD 928 / RD 55 ter à Bourret, aménagement de carrefour RD 958/ RD 42 à La Ville Dieu du Temple).

***b) 14 opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser en régie pour un montant total de 1 040 000 € (dont 520 000 € de fournitures) (annexe 1.5) :***

**- toutes les opérations sont réalisées.**

***c) 3 opérations sur le réseau routier national transféré pour un montant de 819 000 € (annexe 1.6) :***

**- toutes les opérations sont réalisées.**

3°) Le programme 2012-2013 comprend **65** opérations inscrites au BP 2012 pour un montant de **11 574 000 €** et comportant :

*a) 47 opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser par les entreprises pour un montant total de 9 420 000 € (annexe 1.7) :*

**-19 opérations sont réalisées ;**

**-14 opérations sont en cours de travaux ;**

**-8 opérations sont lancées (consultations en cours) ;**

**-6 opérations restent à lancer.**

*b) 15 opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser en régie par le Centre Technique Départemental pour un montant total de 1 316 000 € (dont 658 000 € de fournitures) (annexe 1.8) :*

**-6 opérations de renouvellement de couche de roulement sont terminées ;**

**-8 opérations de mise en place de glissières de sécurité sont terminées ;**

**-1 opération de mise en place de glissières de sécurité (RD 17 à Puylaroque) va être lancée.**

*c) 3 opérations sur le réseau routier national transféré pour un montant de 838 000 € (annexe 1.9) :*

**-1 opération est terminée, (RD 813 renouvellement de la couche de roulement giratoire d'accès à l'A 62 à Castelsarrasin) ;**

**-2 opérations sont en cours, (aménagement du carrefour RD 813/VC 2 à Bessens, éclairage du carrefour RD 820/RD 50/RD 6, giratoire de Fongrave, sur la commune de Montbartier).**

4°) Le programme 2013-2014 comprend **50** opérations inscrites au BP 2013 pour un montant de **11 451 000 €** et comportant :

*a) 34 opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser par les entreprises pour un montant total de 8 884 000 € (annexe 2) :*

**-6 opérations sont en cours de travaux ;**

**-10 opérations sont lancées (consultation des entreprises ou commandes en cours) ;**

**-18 opérations restent à lancer.**

***b) 16 opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser en régie par le Centre Technique Départemental pour un montant total de 1 244 000 € (dont 622 000 € de fournitures) (annexe 3) :***

**-1 opération** d'équipement de glissières est réalisée ;

**-6 opérations** de mise en place de glissières de sécurité seront traitées au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013 ;

**-9 opérations** de renouvellement de couches de roulement hors agglomérations sont en cours ;

***c) 2 opérations sur le réseau routier national transféré pour un montant de 1 323 000 € (annexe 4) :***

**-1 opération est lancée** (consultation des entreprises en cours) ;

**-1 opération reste à lancer.**

Compte tenu d'éléments nouveaux portés à ma connaissance depuis le Budget Primitif, je vous propose de compléter notre programme 2013-2014 par l'opération suivante :

**-RD 6 confortation de l'ouvrage franchissant la voie SNCF à Dieupentale.**

En effet, le pont suspendu de Verdun-sur-Garonne n'étant plus limité en tonnage, une limitation subsiste sur la RD 6, sur un tronçon situé entre la RD 813 et la RD 820 à Dieupentale, au droit du franchissement de la voie SNCF, au PR 8 + 666.

L'ouvrage de franchissement est composé de trois travées dont deux ont fait l'objet de travaux en 1934, lors de l'électrification de la voie ferrée ; ces travées sont constituées de poutrelles enrobées de béton armé. La troisième travée surplombe une voie désaffectée et est constituée de voûtains en briques sur poutres en acier. Cette travée, la plus critique, est limitée à 14 tonnes et 10 tonnes par essieu.

Cette limitation est pénalisante pour les services publics, notamment l'enlèvement des ordures ménagères, et les usagers qui, pour beaucoup, ne respectent pas cette limitation.

Le remplacement de la travée incriminée est estimé à **140 000 €**.

Je vous demande donc de bien vouloir :

- adopter une autorisation de programme complémentaire de **140 000 €** au titre du **programme de voirie 2013-2014**, ce qui portera la totalité du programme à **9 024 000 €**.

- augmenter l'autorisation de programme correspondant au programme 2012-2013 de **379 341 €** compte tenu de l'augmentation du coût des travaux publics constatés lors de la mise en concurrence des entreprises.

- ratifier un crédit de paiement de **1 200 000 €** au titre du programme 2013-2014 sur **l'article 231511 sous-fonction 621**.

## **II - LES OPERATIONS SPECIFIQUES**

4 opérations spécifiques dont la programmation s'étale sur plusieurs budgets vous ont été présentées lors de notre Budget Primitif 2013 :

- la rénovation **des ponts canaux**,
- le remplacement **du pont de Verdun-sur-Garonne**,
- la protection **des falaises**,
- la réparation des quais **de la Garonne à Lamagistère**.

A l'occasion de cette session je souhaite vous informer des évolutions concernant le Pont de Verdun.

### **Construction du nouveau Pont de Verdun-sur-Garonne**

#### **a) avenant n°3 au contrat :**

Le 22 juin 2010, le Département a conclu avec la société SPV G un Contrat de Partenariat Public Privé portant sur la conception, la réalisation, le financement, la surveillance, l'entretien et la maintenance d'un pont suspendu à Verdun-sur-Garonne. Le Contrat prévoyait un délai d'exécution de l'Ouvrage de 35 mois à compter de sa date d'entrée en vigueur, soit une Date Contractuelle de Prise de Possession de l'Ouvrage prévue au 30 avril 2013.

Le Département a, le 19 novembre 2010, conformément aux dispositions du Contrat (art. 30.2. et paragraphe III.4. de l'annexe 13), procédé à la cristallisation des taux d'intérêt applicables au projet.

Le Contrat de Partenariat a fait l'objet :

- d'un avenant n°1 modifiant la Date Contractuelle de Prise de Possession et la fixant désormais au 31 octobre 2012 ;

- d'un avenant n°2 actant la modification de l'index des prix de maintenance.

Compte tenu de la Prise de Possession de l'Ouvrage par le Département il est apparu nécessaire de préciser certains éléments du Contrat, afin de clarifier l'intention des Parties sur les provisions non utilisées et de corriger une erreur matérielle d'impression en reportant les formules de calcul du loyer dans le corps du Contrat de Partenariat.

Je vous propose de m'autoriser à signer l'avenant.

**b) avancement des travaux :**

Les travaux de déconstruction de l'ancien ouvrage ont débuté le 28 janvier 2013. Lors du démontage du tablier, réalisé à l'inverse du montage, les poutres latérales n'ont pas résisté aux efforts auxquels elles étaient soumises et se sont déchirées, démontrant ainsi l'état dégradé de cette structure et confirmant la nécessité qu'il y avait de la remplacer. Les travaux de démolition devraient être terminés comme prévu pour le 30 octobre 2013.

**c) rapport annuel d'activité :**

Conformément à l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales, vous trouverez en annexe le rapport comportant, notamment, les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du partenariat public privé et une analyse de la qualité de service pour l'année 2012. Ce rapport vous permettra d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

**III – PARTICIPATION AUX PROGRAMMES DE TRAVAUX ROUTIERS DE L'ETAT : requalification de la Rocade de Montauban**

Je vous rappelle que nous avons décidé de surseoir au paiement d'une partie de notre participation tant que l'ensemble des travaux de la mise aux normes autoroutières n'était pas terminé.

Les travaux sont désormais finis et la liaison autoroutière ainsi que les carrefours giratoires avec les routes départementales sont en service.

Les opérations préalables à la rétrocession des ouvrages concernés par le domaine public routier départemental sont en cours. Les aménagements paysagers des giratoires sont terminés.

Nous pouvons donc, désormais, nous acquitter du solde des sommes dues par le Département au titre du programme de travaux 2006.

Je vous demanderais donc de bien vouloir ratifier un crédit de paiement de **309 250 €** sur **l'article 204113, sous-fonction 628** au titre du programme de travaux 2006.

Je vous proposerai, lors du Budget Primitif de 2014, l'inscription d'un crédit d'égal montant correspondant au solde du programme de travaux 2006.

## IV– INVESTISSEMENTS DIVERS

### *Signalisation horizontale, marquage des routes étroites*

Lors de la décision modificative n°1 de 2012, nous avons intensifié notre politique de signalisation horizontale principalement sur les routes de 3<sup>ème</sup> catégorie.

Le Conseil Général gère 2514 kilomètres de routes départementales qui se répartissent de la façon suivante :

- 358 kms classés en 1<sup>ère</sup> catégorie,
- 401 kms classés en 2<sup>ème</sup> catégorie,
- 1 755 kms en 3<sup>ème</sup> catégorie.

Les routes départementales de première et deuxième catégories soit 759 kms bénéficient d'un marquage de l'axe de la chaussée.

Lorsque les largeurs de la chaussée le permettent, des bandes de rives sont implantées, ce qui représente à ce jour 422 kilomètres de route marqués en axe et en rives.

L'axe de certaines routes de 3<sup>ème</sup> catégorie est matérialisé à l'identique des routes de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories soit 788 kms. 10 kms sont marqués en axe et rives.

582 kms de routes de 3<sup>ème</sup> catégorie sont balisés en axe, avec un marquage de type « guide axe » spécifique pour les routes à chaussées étroites.

Je vous propose, pour renforcer notre politique de sécurité routière, la création d'un marquage de type « guide axe » sur près de 178 kms supplémentaires de routes de 3<sup>ème</sup> catégorie.

Ces travaux de signalisation routière seront réalisés par des entreprises ou par les agents du Centre Technique Départemental.

Je vous demanderais de bien vouloir ratifier :

- **un crédit de 40 000 euros** sur l'article 60633 sous fonction 621 fourniture de voirie.

- **un crédit de 60 000 euros** sur l'article 61523 sous fonction 621 entretien et réparation par l'entreprise.

## **V - INTEMPÉRIES 2013 DÉGÂTS SUBIS PAR LE PATRIMOINE ROUTIER DÉPARTEMENTAL**

La forte pluviométrie du début de cette année a causé des dégâts importants au réseau routier, en particulier, des coulées de boue ont engendré des interruptions de trafic alors que des glissements de terrain ont commencé à apparaître, nécessitant des déviations partielles.

Les 30, 31 mai et 1er juin la montée des eaux de la Garonne et de la Gimone ont nécessité des coupures de circulation. Dès le jeudi 30 mai au soir, les agents des subdivisions sont intervenus et ont oeuvré pendant 2 jours pour surveiller le niveau des eaux et poser la signalisation pour la mise en place des déviations.

La route départementale n° 52 entre Grisolles et la route départementale n° 26 (Pont de Mauvers), la route départementale n° 928 à Beaumont-de-Lomagne et la route départementale n° 6 entre Dieupentale et Verdun-sur-Garonne ont été coupées à la circulation.

Les investigations réalisées sur le terrain permettent de classer les dégâts causés à la voirie départementale en deux domaines.

### **1°) Les dégradations aux chaussées et aux dépendances :**

L'importance des dégâts a nécessité de louer du matériel (pelles, hydrocureurs ) et de faire intervenir des entreprises pour la réalisation des reprofilages de chaussée et des couches de roulement.

Des travaux de terrassement et des enduits ont été également réalisés par les agents des subdivisions et les agents du Centre Technique Départemental pour un montant de **60 000 euros** correspondant à l'achat des fournitures.

Un nombre conséquent de fissures sur la chaussée est apparu en ce début d'année faisant suite aux dernières années de sécheresse. Une campagne de colmatage de fissures est en cours. De même, certaines couches de roulement se sont dégradées rapidement et des problèmes de glissances sont apparus. Une entreprise spécialisée est intervenue pour redonner de l'adhérence à la chaussée.

Le montant de ces dépenses s'élève à **40 000 euros** TTC.

### **2°) Les glissements et affaissements de terrain :**

La forte pluviométrie a activé des glissements de terrains qui ont affecté les chaussées, les accotements et les grands talus.

Les dégâts pour les plus importants, nécessitent des investigations spécifiques ( sondages, études géotechniques) pour lesquels les commandes sont déjà passées :

- RD 3 à Mansonville ( PR 48 + 400)
- RD 7 à Moissac (PR 1 + 090)
- RD 11 à Marsac (PR 1 + 900)
- RD 15 à Lavit-de-Lomagne (PR 20 + 700)
- RD 19 à Saint-Antonin-Noble-Val (PR 19 + 250)
- RD 33 à Caylus (PR 7 + 400)
- RD 36 à Villebrumier (PR 7 + 300)
- RD 55 à Saint-Sardos (PR 10 + 300)
- RD 70 à Puygaillard-de-Quercy (PR 23 + 900)
- RD 78 à Lafrançaise (PR 33+700)
- RD 88 à Mansonville (PR 10 + 800)
- RD 820 à Montpezat (côte de Perche) (PR 8 + 400)

Les relevés de terrains et les études permettront de déterminer la technique la mieux adaptée pour reconstituer les chaussées. Lors de la Décision Modificative n ° 2, je vous communiquerai les montants de ces travaux de remise en état.

**Compte-tenu du caractère exceptionnel de ce phénomène, une demande de subvention sera adressée à l'État.**

Je vous propose donc de bien vouloir ratifier :

- un crédit de **60 000 euros** sur l'article 60633 sous-fonction 621 fournitures de voirie ;
- un crédit de **40 000 euros** sur l'article 61523 sous-fonction 621 entretien et réparation par l'entreprise.

## **VI – DECLASSEMENT D'UN TRONCON DE ROUTE DEPARTEMENTALE**

Lors de la séance du 12 mars 2012, nous avons arrêté notre programme annuel de voirie qui incluait, notamment, l'opération d'aménagement d'un carrefour giratoire visant à sécuriser les **routes départementales n° 953 et n° 2 à Lauzerte**.

En concrétisant l'étude de ce carrefour, il est apparu nécessaire de fermer à la circulation publique le tronçon de la RD 81 qui permettrait, à défaut de cette mesure, de s'affranchir de l'emprunt du giratoire considéré. Je vous invite à consulter les cartes annexées au présent rapport. Et à m'autoriser à lancer l'enquête publique nécessaire à cette désaffectation.

A l'issue de cette enquête publique, il serait judicieux de céder au propriétaire foncier, unique riverain, le tronçon désaffecté. Cette cession viendrait en contrepartie des terres qu'il nous cède pour assurer la maîtrise foncière de l'emprise de ce futur giratoire.

Ainsi je vous demanderais de :

-m'autoriser à lancer l'enquête publique relative au déclassement du tronçon de la RD 81 ;

-m'autoriser à signer tous les documents afférents à cette opération ;

-autoriser la Commission Permanente à valider la finalisation de cette opération, à l'issue de l'enquête publique, si aucune modification substantielle n'est survenue.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voies de communication, aménagement urbain,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

### **Programmes annuels :**

- Prend acte de l'avancement des divers programmes de travaux sur la voirie départementale :
  - opérations antérieures à 2010 réalisées ;
  - programmes 2010-2011 (annexes 1.1, 1.2 et 1.3), 2011-2012 (annexes 1.4, 1.5 et 1.6), 2012-2013 (annexes 1.7, 1.8 et 1.9), 2013-2014 (annexes 2, 3 et 4) ;
- Adopte une autorisation de programme complémentaire de 140 000 € au titre du programme de voirie 2013-2014, ce qui portera la totalité du programme à 9 024 000 € ;

- Décide d'augmenter l'autorisation de programme correspondant au programme 2012-2013 de 379 341 € compte tenu de la hausse du coût des travaux publics constatés lors de la mise en concurrence des entreprises ;
- Ratifie un crédit de paiement de 1 200 000 € au titre du programme 2013-2014 sur l'article 231511 sous-fonction 621 ;

**Opérations spécifiques :**

***Construction du nouveau Pont de Verdun-sur-Garonne***

a) avenant n° 3 au contrat

- Approuve l'avenant n° 3 au contrat de partenariat public privé, conclu avec la société SPV G ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, cet avenant ;

b) avancement des travaux

- Les travaux de démolition de l'ancien ouvrage seront terminés le 30 octobre 2013 ;

c) rapport annuel d'activités

- Prend acte de ce rapport comportant, notamment, les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du partenariat public privé et une analyse de la qualité de service pour l'année 2012, conformément à l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales ;

**Participation aux programmes de travaux routiers de l'État – requalification de la Rocade de Montauban**

- Ratifie un crédit de paiement de 309 250 € sur l'article 204113, sous-fonction 628 au titre du programme de travaux 2006
- Précise que le crédit correspondant aux soldes du programme 2006 sera inscrit lors du budget primitif e 2014 ;

### **Investissements divers :**

#### ***Signalisation horizontale, marquage des routes étroites***

- Décide la création d'un marquage de type « guide axe » sur près de 178 kms supplémentaires de routes de 3<sup>ème</sup> catégorie ;
- Ratifie à cet effet un crédit de 40 000 € sur l'article 60633 sous fonction 621 (fourniture de voirie) et un crédit de 60 000 € sur l'article 61523 sous fonction 621 (entretien et réparation par l'entreprise) ;

#### ***Intempéries 2013 dégâts subis par le patrimoine routier départemental***

- Ratifie un crédit de 60 000 € sur l'article 60633 sous-fonction 621 (fournitures de voirie), et un crédit de 40 000 € sur l'article 61523 sous-fonction 621 (entretien et réparation par l'entreprise) ;
- Précise, concernant les glissements et affaissements de terrain que le montant des travaux de remise en état sera communiqué lors de la DM2, et qu'une demande de subvention sera adressée à l'État ;

#### ***Déclassement d'un tronçon de route départementale***

- Autorise Monsieur le Président à lancer l'enquête publique relative au déclassement du tronçon de la RD 81 et à signer tous les documents afférents à cette opération ;
- Donne délégation à la Commission Permanente pour valider la finalisation de cette opération, à l'issue de l'enquête publique, si aucune modification substantielle n'est survenue.

Pour l'adoption : 29 voix

Avis contraire : néant

Abstention : 1

Adopté

Le Président,